



Pour une AVS forte, en faveur de la cohésion sociale

En Suisse, les personnes retraitées de 65 ans et plus constituent un groupe particulièrement exposé à la pauvreté. Les statistiques démontrent que chez les personnes de 65 ans et plus, le taux de pauvreté et de risque de pauvreté en termes de revenu sont environ deux fois plus élevés que chez la population totale. En ce qui concerne la fortune liquide à disposition, un cinquième des personnes de 65 et plus disposent de 10'000 francs au plus. Une personne sur dix ne peut pas faire face à une dépense imprévue de 2'000 francs dans un délai d'un mois. Chez les personnes les plus exposées, l'on retrouve les femmes, qui, bien souvent, n'ont pas pu effectuer un parcours professionnel complet et, partant, ne bénéficient pas toujours d'un 2ème pilier conséquent. Ainsi, les femmes figurent fréquemment parmi les groupes de la population qui bénéficient exclusivement des prestations de l'AVS.

Or, depuis plusieurs années, l'AVS essuie des critiques nourries des milieux économiques et de la droite dure. Ils peignent le diable sur le mur en élaborant des scénarios catastrophes sur le financement de l'AVS, prédisant un véritable gouffre financier en raison de l'évolution de la pyramide des âges. Récemment encore, ils ont attisé la peur des jeunes citoyen-ne-s en martelant qu'une charge insupportable allait peser sur leurs épaules, mettant soi-disant à mal la solidarité intergénérationnelle. Pourtant, les chiffres de l'AVS ont démenti toutes les vaticinations pernicieuses de la droite jusqu'à aujourd'hui. En effet, depuis ses débuts, l'AVS a été bâtie sur des finances extrêmement solides qui reposent sur le système simple et non bureaucratique de la répartition. Grâce à l'augmentation de la productivité et aux augmentations de salaires qui en ont résulté, le premier pilier est demeuré dans les chiffres noirs et n'a subi aucune fracture liée au vieillissement démographique. Ajoutons enfin que cela fait 40 ans que les cotisations de l'AVS n'ont pas été relevées, contrairement au 2ème pilier.

Au vu de ce qui précède et du contexte actuel, il apparaît important aux yeux du PS60+ et la JSS de réaffirmer l'engagement du PS en faveur de l'initiative AVSplus, qui prévoit une augmentation de toutes les rentes de 10%, parce que :

- **L'AVS est le cœur de la sécurité sociale en Suisse.** Le 1^{er} pilier doit remplir son mandat constitutionnel qui consiste à « couvrir les besoins vitaux de manière appropriée ». Aujourd'hui, dans bien des cas, ce sont les prestations complémentaires (PC) qui permettent d'atteindre cet objectif. Or les PC sont également la cible d'attaques virulentes de la droite. De plus, faire recours aux PC représente pour de nombreuses et nombreux retraité-e-s un pas indigne à franchir. A ce titre, un renforcement de l'AVS permettra de réduire substantiellement la pauvreté chez les personnes âgées et de leur offrir une retraite digne de leur engagement durant toute leur vie en faveur du bien-être de notre société.
- **L'AVS est favorable au contrat intergénérationnel.** L'AVS garantit un revenu sûr et solide pour tout le monde une fois l'âge de la retraite atteint. En ce sens, les jeunes générations ont tout intérêt à maintenir une AVS forte. En plus de réduire la pauvreté chez les personnes âgées, elle leur offre une retraite qui est digne de leur engagement durant toute leur vie, un engagement qui a conduit au bien-être de notre société. De surcroît, le 1^{er} pilier est extrêmement favorable aux femmes et aux bas revenus qui ne perçoivent pas un salaire suffisant pour amasser un capital du 2^{ème} pilier. Alors que le 1^{er} pilier assure une redistribution entre les riches et les pauvres, le 2^{ème} pilier n'est que le reflet des inégalités sociales croissantes. Ainsi, un renforcement de l'AVS est un atout pour la cohésion sociale de notre pays.
- **L'AVS présente un rapport qualité-prix imbattable.** Une rente AVS coûte deux fois moins cher qu'une même rente générée par le 2^{ème} pilier. Cela est dû au fait que, grâce au système de la répartition, l'AVS n'est pas dépendante de la santé du marché financier, contrairement au 2^{ème} pilier. Ce dernier requiert un appareil administratif extrêmement coûteux afin d'assurer les rendements du capital accumulé sur plusieurs dizaines d'années et de nourrir les appétits des actionnaires. Toute chose étant égale par ailleurs, les cotisations prélevées pour l'AVS demeurent nettement moins élevées que celles du 2^{ème} pilier. Ainsi, l'AVS est plus que bénéfique aux jeunes générations et aux familles, qui peuvent en fin de compte disposer d'un revenu plus élevé, mais également à l'économie, qui subira des charges moins conséquentes qu'avec des mesures prises en faveur du 2^{ème} pilier.